

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 27 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/115 du 07 décembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;

Sur proposition du Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général :

Honorable Bède MBAYAHAGA.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Général chargé de l'Administration et des Finances :
Monsieur Jean Pierre BACANAMWO ;
- Directeur chargé des Ressources Humaines :
Madame Alice NDUWIMANA ;

 , NZ

- Directeur chargé du Suivi et de l'Evaluation des Affaires de la Communauté Est Africaine :
Monsieur Révérien NTAKIRUTIMANA ;
- Directeur chargé des Finances, de la Planification et des Statistiques :
Madame Janvière HARERIMANA.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur Général chargé de la Coordination des Affaires Politiques et Sécuritaires :
Amb. Rémy BARAMPAMA ;
- Directeur chargé des Affaires Politiques et Diplomatiques :
Monsieur Emile NDIGIRIYE ;
- Directeur chargé des Affaires de Défense et de Sécurité :
Colonel NSABIYUMVA Sébastien.

Article 4 : Sont nommés :

- Directeur Général chargé de la Coordination des Infrastructures et des Affaires Economiques :
Monsieur Jean NDUWIMANA ;
- Directeur chargé des Douanes, du Commerce, de l'Industrie et des Investissements :
Monsieur Jean Marie Bobby NDIZEYE ;
- Directeur chargé des Finances et des Affaires Fiscales et Monétaires :
Monsieur Joris NIZIGIYIMANA ;
- Directeur chargé des Infrastructures :
Monsieur Philbert NSANZAMAHORO.

Article 5 : Sont nommés :

- Directeur Général chargé de la Coordination des Affaires Sociales et des Secteurs Productifs :
Monsieur Aimé NKURUNZIZA ;
- Directeur chargé des Affaires Sociales :
Madame Anathalie MIBURO ;
- Directeur chargé des Secteurs Productifs :
Monsieur Juma SAIDI.

 • 

Article 6 : Sont nommés :

- Directeur Général chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :
Monsieur Samuel NIYUBAHWE ;
- Directeur chargé de la Jeunesse :
Monsieur Zabulon SINDAYIGAYA ;
- Directeur chargé des Sports :
Monsieur Mathias MANIRAKIZA ;
- Directeur chargé de la Culture :
Honorable Sylvestre SINDAYIHEBURA ;
- Directeur chargé de la Communication, de la Traduction et de l'Interprétariat :
Monsieur Thaddée NTAHONDI ;
- Directeur chargé des Affaires Juridiques et des Affaires Judiciaires :
Madame Candide NZIKOBANYANKA.

Article 7 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 8 : Le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

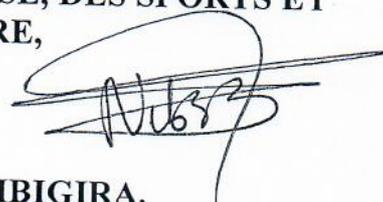


PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DES AFFAIRES DE LA
COMMUNAUTE EST AFRICAINE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE LA CULTURE,



Amb. Ezéchiel NIBIGIRA.